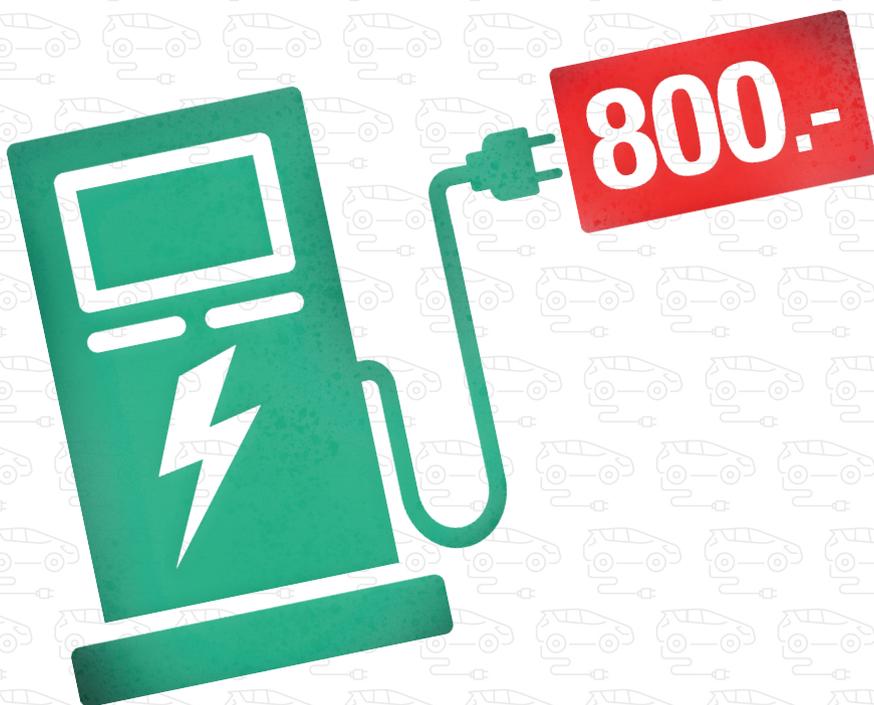
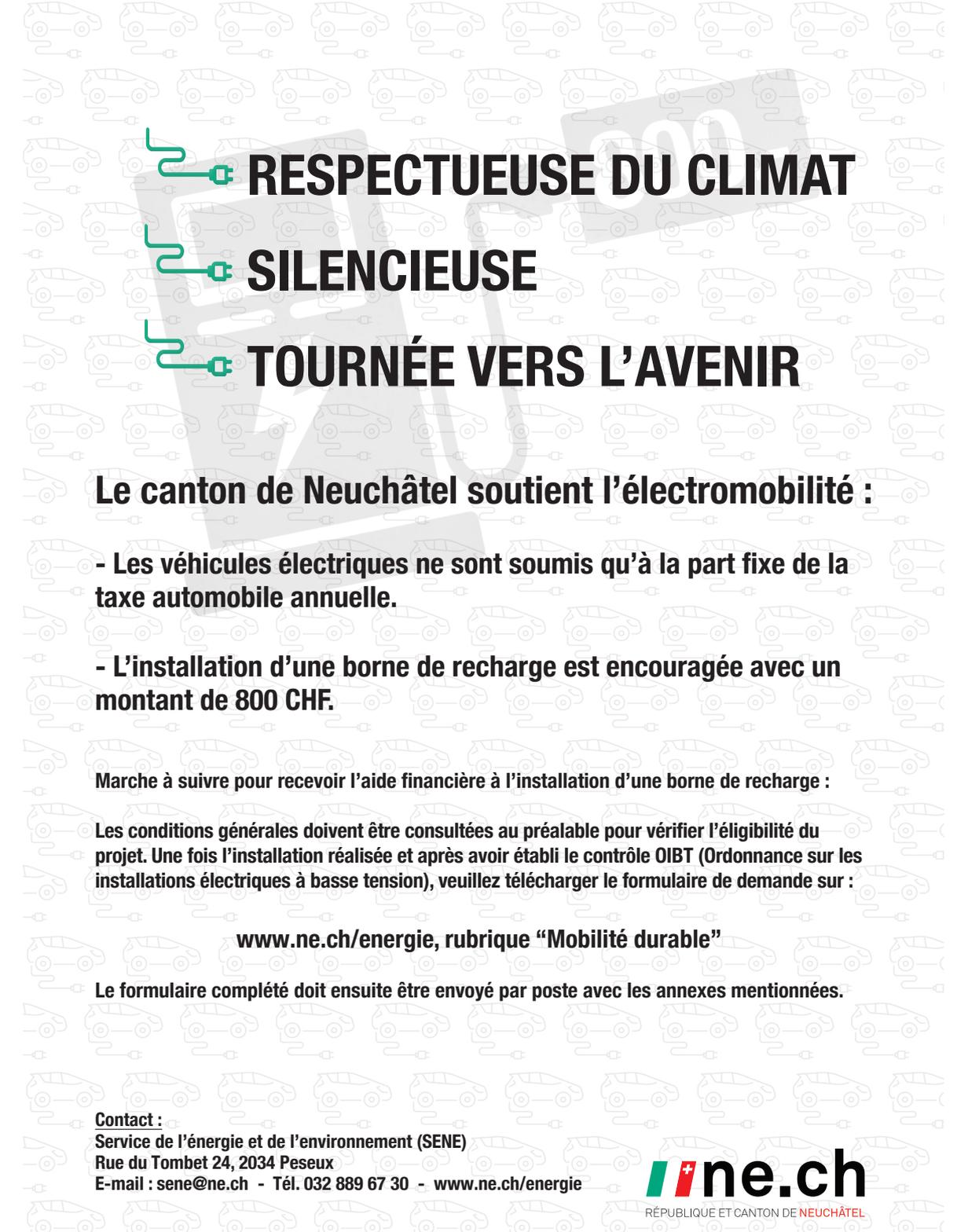


# LE CANTON SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



**EN TANT QUE PRIVÉ, ENTREPRISE OU COMMUNE  
RECEVEZ UNE SUBVENTION DE 800 CHF  
POUR L'INSTALLATION D'UNE  
BORNE DE RECHARGE**



**RESPECTUEUSE DU CLIMAT**  
**SILENCIEUSE**  
**TOURNÉE VERS L'AVENIR**

**Le canton de Neuchâtel soutient l'électromobilité :**

- Les véhicules électriques ne sont soumis qu'à la part fixe de la taxe automobile annuelle.
- L'installation d'une borne de recharge est encouragée avec un montant de 800 CHF.

**Marche à suivre pour recevoir l'aide financière à l'installation d'une borne de recharge :**

Les conditions générales doivent être consultées au préalable pour vérifier l'éligibilité du projet. Une fois l'installation réalisée et après avoir établi le contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension), veuillez télécharger le formulaire de demande sur :

**[www.ne.ch/energie](http://www.ne.ch/energie), rubrique "Mobilité durable"**

Le formulaire complété doit ensuite être envoyé par poste avec les annexes mentionnées.

**Contact :**

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Rue du Tombet 24, 2034 Peseux

E-mail : [sene@ne.ch](mailto:sene@ne.ch) - Tél. 032 889 67 30 - [www.ne.ch/energie](http://www.ne.ch/energie)

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL